DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2020

Conseil municipal du vendredi 10 juillet 2020

Sommaire

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. Contexte macro-économique
2. Principales dispositions budgétaires de la loi de finances 2020 relatives aux collectivités locales

II. SITUATION DE LA COMMUNE

1. Le budget de fonctionnement
   a) Les dépenses de fonctionnement
   b) Les recettes de fonctionnement

2. Le budget d'investissement
   a) Les dépenses d'investissement
   b) Les recettes d'investissement

Annexes

1. Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
2. Principales évolutions et caractéristiques de l'endettement de la commune

Introduction

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire doit désormais faire l'objet d'une délibération de la part du Conseil Municipal.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB ci-après) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Pour notre Collectivité Territoriale, la présentation du ROB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force et conviction la poursuite de ses engagements et de présenter les projets et les politiques publiques qui vont être mis en place.

Le vote du budget primitif est prévu le 10 juillet 2020.

I – Contexte économique et social

1 – Contexte macro économique

Des indicateurs économiques face à la crise du Covid19 :

Avant la crise sanitaire mondiale, les indicateurs économiques étaient plutôt favorables à l'économie française. En effet, elle surperformait assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait sa croissance passer de 1,1 % à 0,7 %.

Cependant, avec la crise sanitaire que nous traversons et un pays à l'arrêt pendant près deux mois, les indicateurs économiques sont différents.

En effet, la France devrait connaître un déficit public aux alentours des 9 % du produit intérieur brut cette année. Ce dernier était annoncé en loi de finances 2020 à 2,20 % avant la crise.

Un autre indicateur économique doit être analysé, c'est la dette publique qui devrait atteindre les 115 % du PIB en 2020. Pour mémoire, la dette publique était estimée en loi de finances à 100,4 %.

Un plan d'urgence a été mis en place par le gouvernement avec notamment un budget de 24 milliards consacré au chômage partiel. Le fonds de solidarité dédié aux très petites entreprises et aux indépendants est lui d'un montant de 7 milliards d'€uros.

Du côté des ménages, on observe logiquement une baisse de la consommation qui constitue l'un des moteurs de l'économie tricolore. Selon les premières analyses, la baisse des dépenses des ménages est estimée à environ 35 %. Les achats ont drastiquement chuté dans le textile et l'habillement, les carburants ou les voitures. La consommations des services marchands est également en chute libre dans l'hébergement-restauration ou les transports.

La paralysie d'un grand nombre d'activités a provoqué une explosion de demandes du chômage partiel. Pour rappel, le budget consacré au chômage partiel par l'Etat serait de 24 milliards d'€uros.

Parmi les secteurs les plus touchés, figure également la construction. En effet, la perte d'activité est estimée à près de 88%. Le blocage des chantiers et les difficultés pour les employeurs à faire respecter les règles de sécurité sanitaire ont plongé le BTP et la construction dans le rouge.

Dans le secteur de l'industrie, les estimations seraient d'une perte d'activité de 43 %.

2 – Les dispositions de la loi de finances 2020 relatives aux collectivités locales

	2019	2020
Dotation globale de fonctionnement	2 760 027 €	2 815 307 €
Dotation de soutien à l'investissement local	366 434 €	210 000 €
Dotation de solidarité urbaine	2 595 598 €	2 668 353 €
Fonds de solidarité de la Région île-de-France	1 888 166 €	2 054 214 €

Fiscalité locale :

Le taux 2020 est celui de l’inflation constatée entre novembre 2018 et novembre 2019, soit 0,9%.

Pour mémoire, le taux de revalorisation était de 2,20 % en 2019.

II – Situation de la commune

Les actions municipales face à la Covid-19

Avant de développer les actions propres qui étaient prévues dans le cadre de la préparation du budget primitif 2020. il était important en introduction de faire un retour sur les mesures mises en place par la municipalité pour faire face à la crise sanitaire survenue dans notre pays.

Notre municipalité a su réagir très vite et réorganiser les services administratifs au mieux afin de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Un renforcement de l'accueil téléphonique a été mis en place pour répondre à toutes les questions qui pouvaient être posées par notre population. L'ensemble de nos services administratifs était mobilisé et sous astreinte pour répondre au mieux face à la crise.

Pour venir en aide aux familles qui subissent une perte de revenus, la municipalité a pris la décision d'attribuer une aide aux foyers ayant des enfants scolarisés en élémentaire et maternelle et inscrits à la cantine. Ainsi, pour les familles des quotients A, B, C, D, E et F (représentant 1903 familles) une aide de 100 € a été accordé pour le premier enfant et de 50 € pour les suivants. Elle a été versée sous la forme de bons alimentaires à retirer en mairie.

Ces aides nouvelles représentent plus de 150 000 €.

Le service de restauration et de portage à domicile a su s’adapter pour proposer au plus grand nombre (sous conditions) un service de livraison de repas à titre gracieux. C’est plus de 245 repas qui ont été livrés tous les jours au sommet de la crise.

La municipalité a équipé de tablettes les familles Ignymontaines les plus démunies pour permettre aux élèves de garder le lien avec leurs enseignants et accéder plus facilement aux ressources pédagogiques numériques.

Le nettoyage des rues de notre ville, effectué très régulièrement, a été intensifié en période de crise. La ville a procédé à un lavage et à une désinfection renforcée des sites les plus fréquentés (gares, parvis Picasso…).

La ville a pris la décision d’exonérer du règlement de ses loyers pendant la crise les commerces dont la commune est propriétaire (près de 8 000 € d’aides pour nos commerces).

Enfin, notre municipalité a su rapidement réagir pour commander et distribuer des masques à notre population.

1. - Le budget de fonctionnement
a) – Les dépenses

Dans le cadre du budget 2020, notre commune va continuer de s'inscrire dans le dogme d'une gestion rigoureuse des deniers publics tout en maintenant un service public de qualité au service des Ignymontains. Cette gestion va nous permettre de préserver l'autofinancement de notre commune et de facto, de maintenir sa capacité à investir pour poursuivre le développement de notre ville.

Les dépenses de fonctionnement seront arrêtées aux alentours de 30 354 000 €

Le précédent mandat aura été l'occasion de travailler sur le mieux vivre ensemble et les grandes causes. Notre commune s'est fortement mobilisée en novembre dernier contre les violences faites aux femmes. Cet évènement sera désormais un rendez-vous annuel dans le cadre de la création de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans la continuité de cette thématique, la ville va créer une permanence à destination des femmes victimes de violences, qui regroupera des professionnels de tous les secteurs.

En matière d'éducation, la restauration municipale va encore progresser en qualité avec une montée en puissance sur le bio pour arriver à un taux de 100 % dans toutes les cantines de la commune.
De plus, un repas végétarien sera proposé chaque jour aux enfants qui le souhaitent.

Une baisse de 25 % des tarifs de la cantine est engagée ainsi qu'une reforme des quotients familiaux.

La ville souhaite accompagner sa jeunesse dans l’aide à la recherche des stages et de contrats d’alternances.

En matière de politique culturelle, notre objectif sera toujours de démocratiser l’accès à la culture et de le rendre accessible au plus grand nombre.

Notre municipalité n’oublie pas les seniors grâce à de nombreuses activités proposées toute l’année, des voyages et des mesures concrètes pour soutenir leur pouvoir d’achat. Comme pour nos enfants, les seniors se verront proposer un repas végétarien pour jour avec une baisse de 25 % des tarifs pour les repas.
Notre commune souhaite rendre plus accessible les voyages organisés à destination des seniors. Une baisse de 25 % des voyages sera effective pour tous les participants.

Enfin, un comité des sages sera créé pour développer la participation des seniors aux projets de la ville.

En matière d’écologie et d’espaces verts, la commune va continuer de planter des arbres pour rendre notre ville encore plus verte. De plus, de nouveaux jardins familiaux verront le jour ainsi qu’un verger participatif.

La commune va continuer de proposer un service de location de vélos musculaires et de vélos à assistance électrique. Les vélos sont mixtes et adaptés aux usages du quotidien.

Pour mettre en valeur et améliorer la qualité de l’architecture urbaine de notre commune, ainsi que pour lutter contre les déperditions énergétiques. La ville propose désormais une aide pour le ravalement des façades.

En matière de sécurité, la ville va poursuivre le renforcement de sa police municipale avec le recrutement de nouveaux policiers municipaux. Nous allons poursuivre le développement du dispositif de vidéoprotection déjà engagé avec notre Communauté d’Agglomération.

L’équipe municipale va continuer d’accompagner le tissu associatif en maintenant le niveau des subventions allouées. La ville versera en 2020 un total de subventions qui s’élèvera à peu près à 484 000 € pour les associations. Une subvention d’équilibre au Centre Communal d’Action Sociale et à la Caisse des Écoles sera également versée.

Enfin, la masse salariale reste un des axes primaires de notre budget, cette dernière est estimée pour l’exercice 2020 à 14 587 119 €.

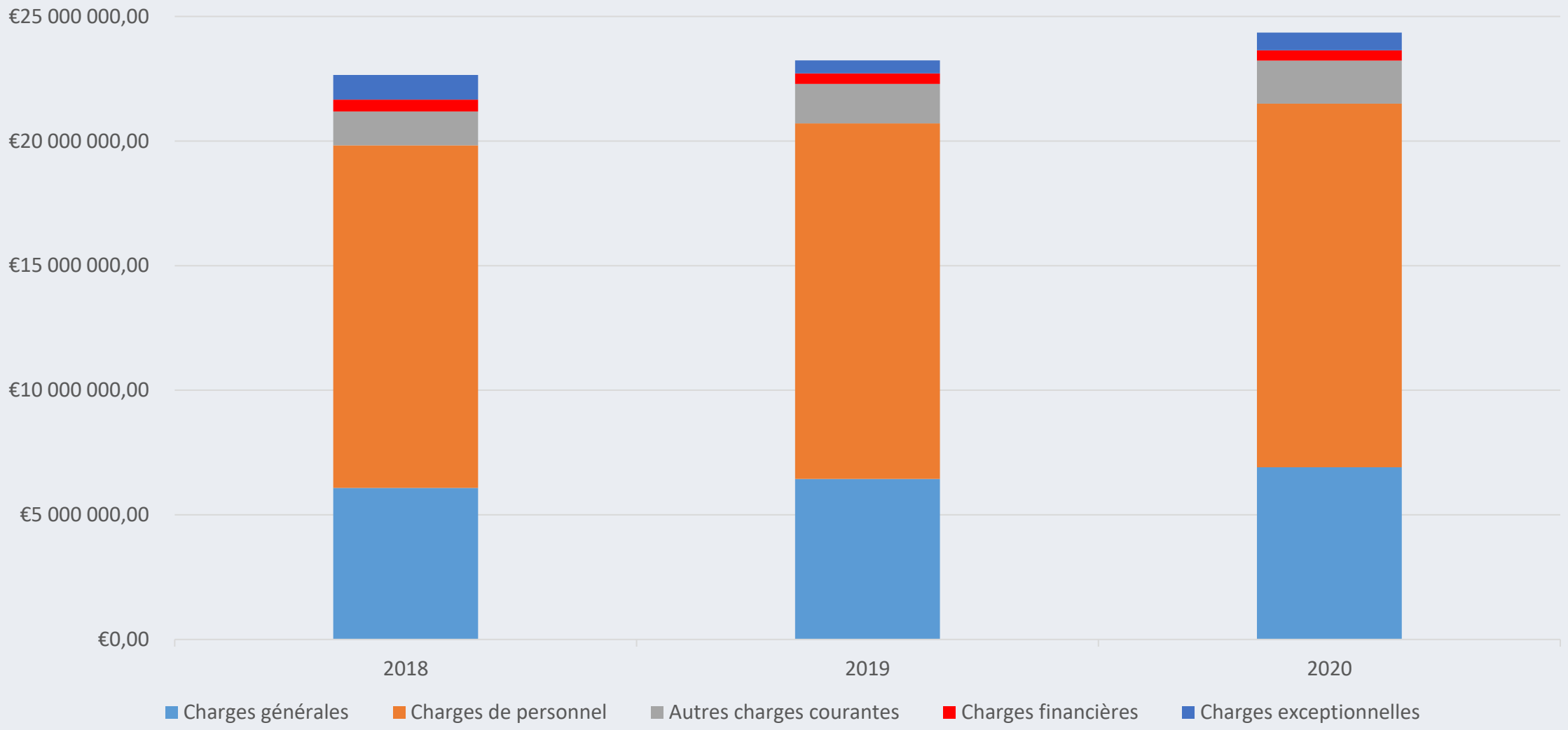
€25 000 000,00
€20 000 000,00
€15 000 000,00
€10 000 000,00
€5 000 000,00
€0,00
2018
2019
2020
Charges générales
Charges de personnel
Autres charges courantes
Charges financières
Charges exceptionnelles

1. - Le budget de fonctionnement
b) – Les recettes

Pour rappel, la loi de finances initiale 2020 va une nouvelle fois marquer une pause dans la baisse des dotations.

En ce qui concerne la fiscalité locale, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 0,9% pour l'année 2020, conformément à l'inflation constatée entre novembre 2018 et novembre 2019.

Pour mémoire, le taux de revalorisation 2019 était de 2,20 %.

Pour la 11ème année consécutive, les taux de fiscalité des Ignymontains n'augmenteront pas au cours de l'année 2020.

	Taux Ignymontains	Taux moyens communaux au niveau national (2019 pour la TH)	Taux moyens communaux au niveau départemental (2019 pour la TH)	Produit fiscal attendu en 2020
Taxe d'habitation	17,00 %	24,47 %	22,87 %	5 287 510 €
Taxe foncière	18,99 %	21,59 %	21,68 %	5 111 918 €
Taxe foncière non bâti	124,44 %	49,72 %	66,13 %	32 230 €

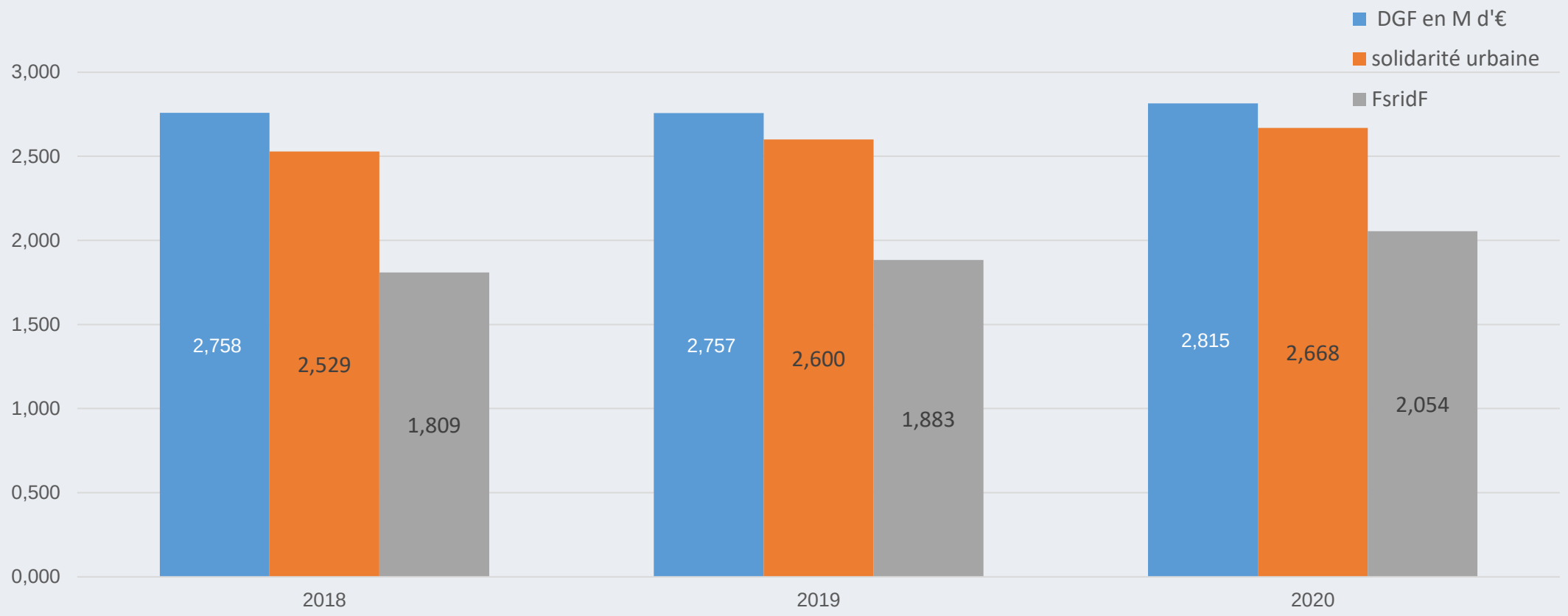
DGF en M d'€
solidarité urbaine
FsridF
3,000
2,500
2,000
1,500
1,000
0,500
0,000
2,758
2,529
1,809
2,757
2,600
1,883
2,815
2,668
2,054
2018
2019
2020

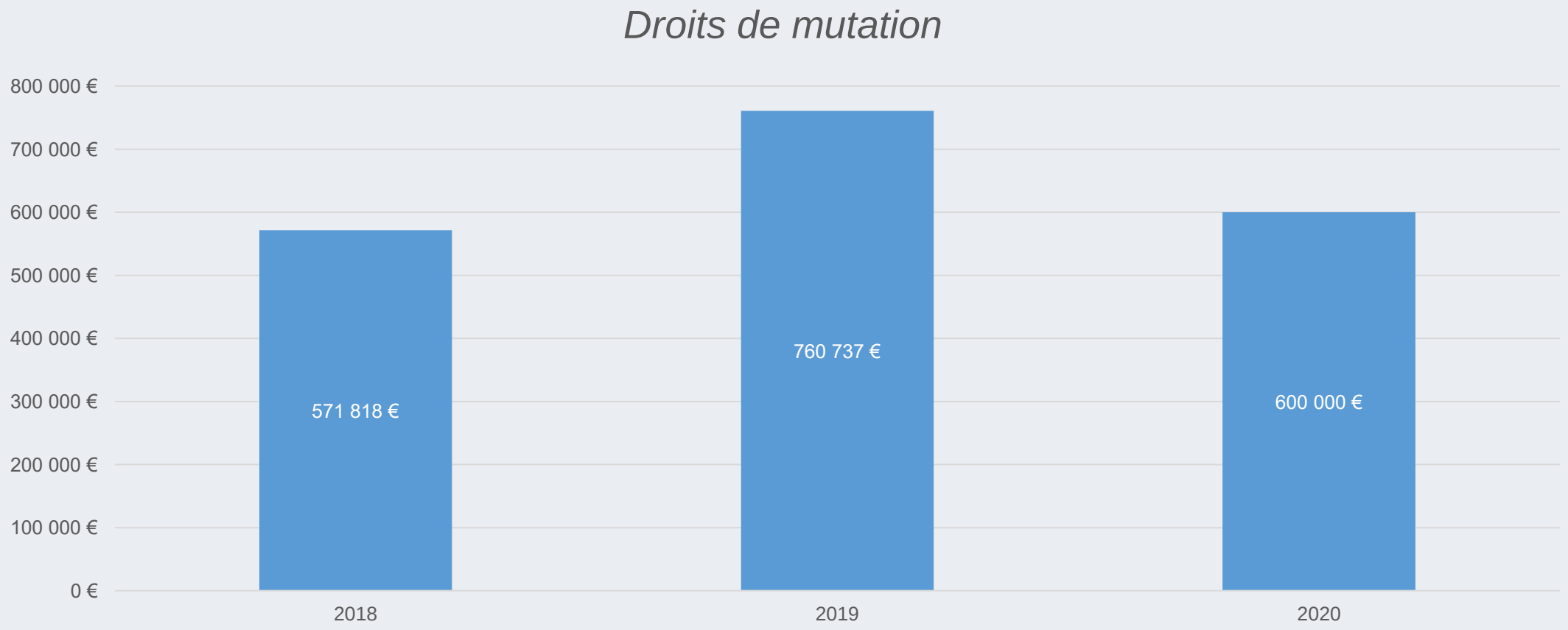
Droits de mutation
800 000 €
700 000 €
600 000 €
500 000 €
400 000 €
300 000 €
200 000 €
100 000 €
0 €
571 818 €
760 737 €
600 000 €
2018
2019
2020

L’attribution de compensation (A.C) versée par la communauté d’agglomération Val Parisis a été définie à 1 427 610 €.

Le montant de la dotation de solidarité communautaire sera de 399 642 €, pour mémoire en 2019 cette dernière était de 398 548 €, soit une hausse de 0,27 %. La DSC est répartie de la façon suivante :

- La population pour 50 % soit 178 528 €,
- Le potentiel financier pour 20 % soit 78 852 €,
- Le nombre de logements sociaux pour 20 % soit 97 449 €
- Le revenu moyen par habitant pour 10 % soit 44 813 €.

Enfin, les produits des services et de gestion courante ne feront pas l’objet d’une augmentation.

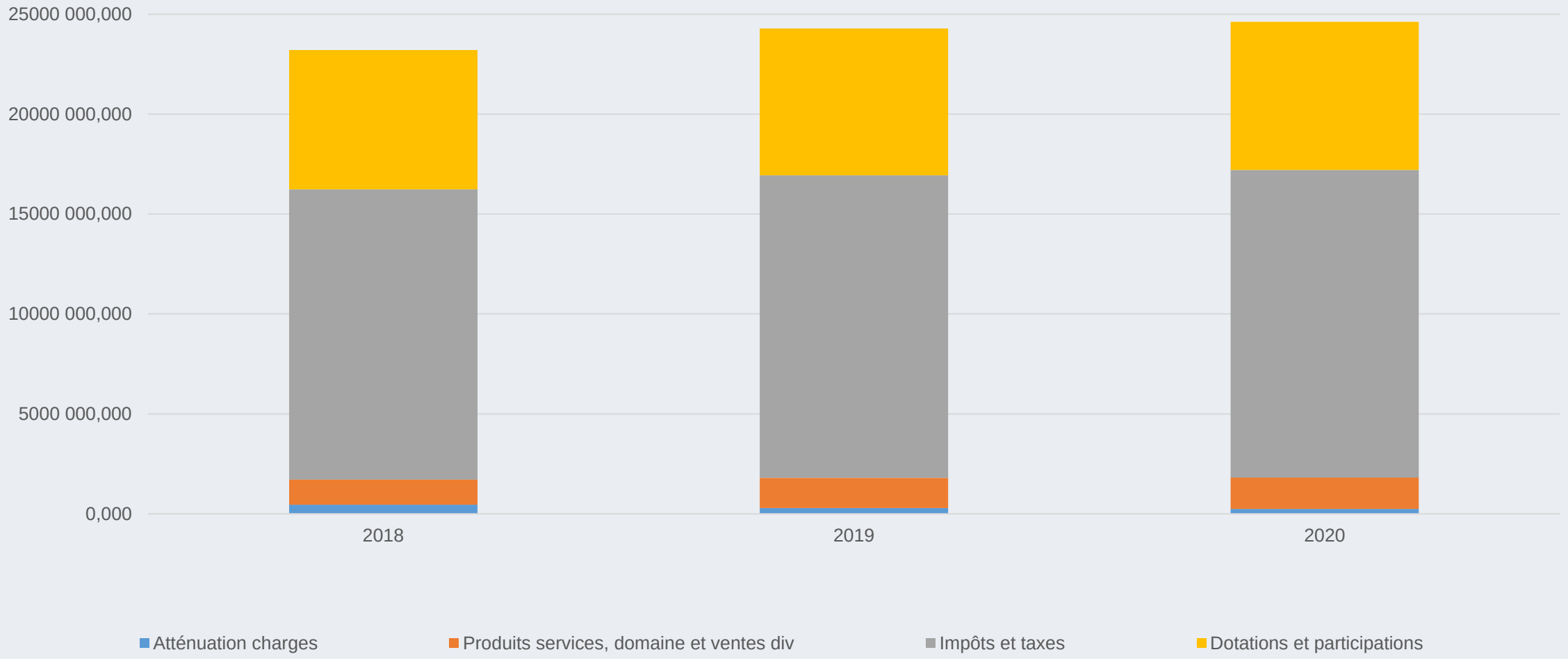
25000 000,000
20000 000,000
15000 000,000
10000 000,000
5000 000,000
0,000
2018
2019
2020
Atténuation charges
Produits services, domaine et ventes div
Impôts et taxes
Dotations et participations

2. - Le budget d’investissement

a) – Les dépenses

Dans un contexte budgétaire contraint, le volume de la section d'investissement pour 2020 devrait être d'environ 7 500 000 €.

2020 :

- **Accessibilité des bâtiments : 274 000 €**
- **Travaux dans les bâtiments : 610 000 €**
- **Travaux d'amélioration dans les écoles : 276 000 €**
- **Voiries : 758 000 €**
- **Aire de jeux : 235 700 €**
- **Travaux espaces verts : 278 000 €**
- **Jardins familiaux : 80 000 €**
- **Solde du groupe scolaire de la gare : 1 900 000 €**
- **Travaux dans les équipements sportifs : 885 000 €**
- **Plan de Prévention des Risques Naturels : 215 000 €**

2. - Le budget d’investissement
b) – Les recettes

La réalisation des actions en section d’investissement reste toujours subordonnée à une recherche active de subventions afin de garantir au mieux la réalisation de notre plan pluriannuel d’investissement. Pour l’exercice 2020, la ville devrait percevoir près de 1 515 530 € qui proviennent principalement de la région et du département.

Le montant à percevoir au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée de l’exercice 2020 devrait être de 1 533 360 €, en 2019, la ville a perçu 999 694 €. Pour mémoire, le taux applicable du FCTVA est de 16,404 %.

Enfin, la taxe d’aménagement qui sera perçue au titre de l’exercice 2020 est estimée à 100 000 € et le produit des amendes de police à 90 000 €.

Annexes

Annexe 1 - Présentation de la structure et de l’évolution des dépenses et des effectifs

Concernant les dépenses de personnel, une partie spécifique du rapport d’orientation budgétaire doit y être dédiée conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

Ainsi qu’au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu’aux modalités de publication et de transmission du rapport d’orientation budgétaire.

Le pilotage de la masse salariale reste un enjeu majeur et un levier pour garantir une gestion saine et rigoureuse des deniers publics tout en permettant le maintien de services publics de qualité et un niveau d’investissement significatif au service des usagers et plus largement sur le territoire communal dans son ensemble.

1. – Structure des effectifs

1.1 – Structure globale

	2019	2020
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	246	209
Agents non titulaires permanents	127	153
Agents non titulaires non permanents	58	74
Total tous statuts confondus	431	436

1. – Structure des effectifs

1.2 – Structure détaillée

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de notre collectivité.

Filières	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents	Total
Administrative	42	24	66
Technique	92	51	143
Culturelle	9	10	19
Sportive	3	0	3
Sociale	31	34	65
Medico-sociale	0	0	0
Police municipale/ASVP	6	0	6
Animation	26	34	60
Total	209	153	362

2. – Charges du personnel

Dans le cadre de la préparation du budget primitif, les charges de personnel (012) sont estimées à 14 587 119€.

	2020
Traitements indiciaires	7 756 544€
Régimes indemnitaires	1 921 931€
Bonifications indiciaires	317 664€
Autres charges	4 590 980€

Le coût des heures supplémentaires 2020 est estimé à 93 000€.

Annexe 2 : Principales évolutions et caractéristiques de l'endettement de la commune

Une réflexion constante est menée en terme de gestion active de la dette pour optimiser un maximum notre encours.

Pour mémoire, en 2017, le montant de la dette par habitant s'élèvait à 944,19 € par habitant et à 1004,58 € pour les communes de même strate.

Il convient de souligner également que le profil de la dette de notre commune est selon la charte de bonne conduite dite charte Gissler classé 1A.

La présente classification 1 correspond au risque sous-jacent (Indices en zone euro) et la classification A correspond au risque de structure (Taux fixe ou taux variable simple ou échange de taux fixe contre taux variable). Il s'agit de facto d'une dette ne présentant aucun risque.

Structure de la dette au 31 décembre 2019

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen
Emprunts	22	23 614 195,95 €	1,81 %

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	22 991 026,49 €	97,36 %	1,84 %
Variable	310 498,17 €	1,31 %	0,00 %
Livret A	312 671,29 €	1,32 %	1,44 %
Ensemble des risques	23 614 195,95 €	100,00 %	1,81 %

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	15 213 837,96 €	64,43 %	
Caisse d'Epargne	7 122 020,47 €	30,16 %	
Autres prêteurs	1 278 337,52 €	5,41 %	
Ensemble des prêteurs	23 614 195,95 €	100,00 %	

1. – Encours de la dette au 31 décembre 2019

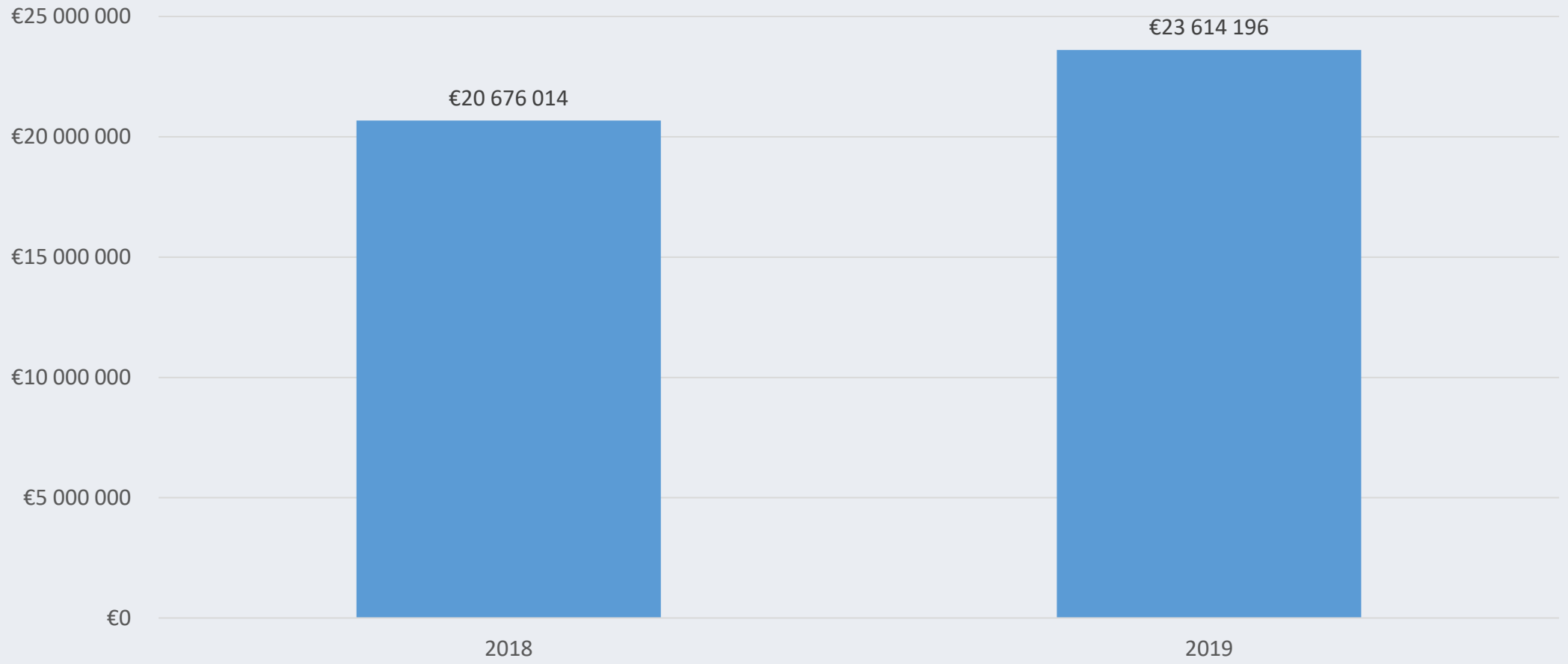
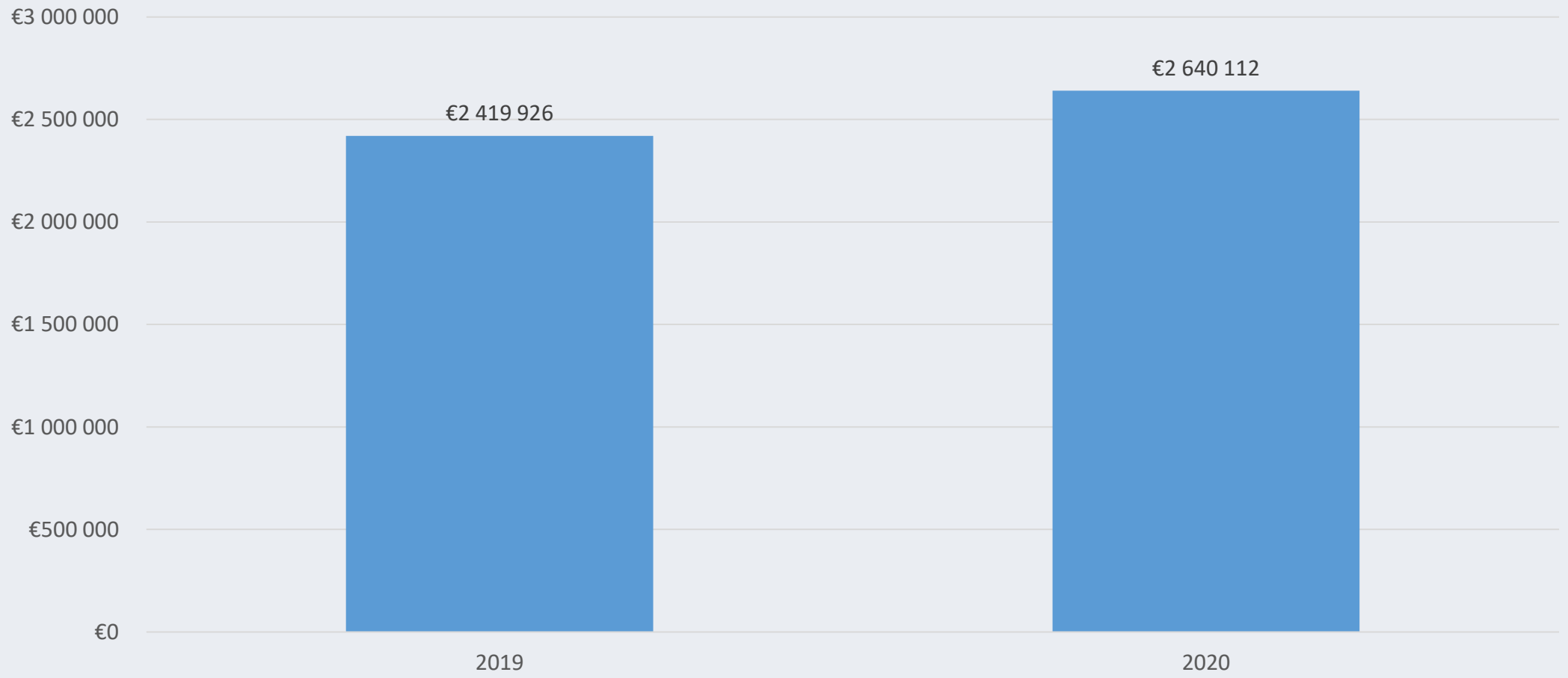
2. – L’annuité de la dette